

Temps de travail

# Des employés d'Euro Disney gagnent contre leur employeur

CHESSY (SEINE-ET-MARNE)

**J**IMINY, le criquet de Pinocchio, le dit tout sourire : dans les coulisses de Disney, il est interdit de fumer ou de manger. Des visiteurs pourraient voir les employés dans cette coupable situation et ne plus adhérer à la « magie » du parc de loisirs. C'est notamment en s'appuyant sur ces panneaux qui fleurissent dans l'enceinte de Disneyland que la cour d'appel de Paris a confirmé hier la condamnation de la société Euro Disney à rémunérer comme du temps de travail les minutes utilisées quotidiennement par tous les employés du parc travaillant en uniforme pour aller des vestiaires aux attractions, boutiques, restaurants où les attendent les pointeuses. « Le temps de déplacement en costume entre le vestiaire et le lieu de pointage est la conséquence de l'organisation imposée par l'employeur et entraîne un temps de trajet supplémentaire par rapport au trajet domicile-travail », a estimé la cour d'appel, suivant une jurisprudence de juillet 2004 de la Cour de cassation.



Les minutes utilisées par les employés en uniforme pour aller des vestiaires aux attractions ou aux boutiques doivent être comptabilisées dans leur temps de travail. (LP/JULIE CLORIS)

Un à deux mois de salaire

Le 2 mars dernier, en première instance, le conseil de prud'hommes de Meaux s'appuyait sur cet arrêt pour estimer qu'en uniformes, les employés sont subordonnés à l'employeur. Disney avait été condamné à payer de 238,98 € à 3 483,46 € d'arriérés de salaires par personne aux 31 salariés ayant porté plainte, ce que la cour d'appel vient de confirmer. Pour certains, cela repré-

sente un à deux mois de salaire. Pour la direction, qui se refusait hier à tout commentaire, la facture pourrait s'établir entre 2 et 6 millions d'euros si les 3 000 salariés concernés attaquent à leur tour. La CFDT, première à avoir ouvert le feu, et le Sipe ont réuni plus de 170 dossiers qui suivent leur cours judiciaire.

Dans l'avenant modifiant son accord sur les 35 heures, signé vendredi dernier par cinq des sept orga-

nisations syndicales, la direction a d'ailleurs forfaitisé des temps de trajet. Cette prise en compte prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. « L'arrêt souverain de la cour d'appel démontre bien que ce n'est pas une concession que nous fait la direction mais une mise en conformité avec la loi, estime le délégué CFDT Pierre Brosard. Nous continuons donc à poser la question de la rétroactivité. »

JULIE CLORIS

Fiscalité

## Le gouvernement veut alléger la taxe d'aide au commerce

**A**PRES la colère des principales fédérations de l'ensemble des secteurs du commerce pour dénoncer la hausse de 170 % depuis 2004 de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (Taca), le gouvernement devrait faire un geste. Un amendement, présenté dans le cadre de la loi de finances rectificative présentée par Hervé Novelli (UMP), propose de baisser le taux de prélèvement de cette taxe de 10 % par rapport à l'an passé pour plus de 90 % des magasins dont la surface est supérieure à 300 m<sup>2</sup>. Cette mesure devrait représenter un manque à gagner pour le budget de l'Etat de l'ordre de 25 millions d'euros sur les 600 millions de recettes.

Forte baisse du résultat net

Créée en 1972, cette taxe avait pour objectif initial de financer les retraites des petits commerçants et de les aider à se moderniser. Mais, pour les fédérations professionnelles, elle s'est transformée au fil du temps en un véri-

table impôt puisque les sommes prélevées sont reversées dans le budget général. Après avoir reçu leurs représentants, Renaud Dutreil, le ministre des PME, avait convenu que l'évolution de cette taxe posait d'importantes difficultés dans des secteurs fortement utilisateurs de surfaces de vente comme le sport, le jardinage ou le bricolage. Ainsi, pour un magasin de bricolage d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> avec un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros, la Taca est passée de 5 250 € en 2002 à 14 070 € en 2005, ce qui représente une baisse de 22,6 % de son résultat net.

Reste à savoir si ce geste sera suffisant pour calmer la colère des commerçants. Si Renaud Dutreil s'est dit prêt à mettre en place un groupe de travail avec les fédérations sur une éventuelle réforme de la Taca, les commerçants étaient jusqu'à présent hostiles à s'engager dans une telle démarche tant que le gouvernement n'avait pas fait d'effort. A suivre !

GUILLAUME ZAMBAUX

EN BREF

Retraite

**Patronat et syndicats de salariés se sont quittés** hier sans s'accorder pour rétablir la situation financière du régime de retraite complémentaire des cadres (Agirc), renvoyant une éventuelle décision au 16 février. Les syndicats sont favorables à une hausse des cotisations. Pour le Medef, il est « hors de question de demander aux entreprises un effort supplémentaire ».

Rhodia

**Le directeur du Trésor, Xavier Musca**, qui était poursuivi pour « dénonciation calomnieuse » par le financier Hugues de Lasteyrie, a été relaxé hier par le tribunal correctionnel de Paris.

35 heures

**Les salariés de Bourgeois Découpage (tôle) ont rejeté** la proposition de la direction du passage à 38 h 30 de travail hebdomadaire sans hausse de salaire, en contrepartie du maintien de 100 emplois menacés. Une proposition qui concernait le gel de la prime de fin d'année pendant deux ans a été encore plus largement repoussée.

Syndicats

**Dominique de Villepin a demandé hier à ses ministres** Jean-Louis Borloo (Emploi) et Gérard Larcher (Travail) de travailler à un avant-projet de loi sur la représentativité des syndicats. Le Premier ministre est « personnellement favorable » à la proposition consistant à asseoir la représentativité sur des choix exprimés par les salariés lors de consultations électorales.

Richesses

**Deux pour cent de l'humanité détiennent** la moitié du patrimoine des ménages tandis que la moitié de la population mondiale en détient 1 %, selon une étude des Nations unies publiée hier qui confirme les écarts gigantesques de niveau de vie sur la planète. L'étude confirme également la concentration de la richesse dans les pays les plus développés : 25 % des 10 % des personnes les plus riches vivent aux Etats-Unis, 20 % au Japon, 8 % en Allemagne, 7 % en Italie, 6 % en Grande-Bretagne, 4 % en France et

en Espagne. En 2000, année de référence de l'étude, 499 personnes dans le monde étaient milliardaires en dollars et 13 millions étaient millionnaires.

Banque

**La Société générale** vient d'être nommée, pour la seconde année consécutive, « banque de l'année en France » par le magazine « The Banker ». Un prix qui récompense notamment la solidité de l'établissement et son management.

Aides au logement

**« Alors que les pouvoirs publics annoncent** une revalorisation de 1,8 % des aides au logement en janvier 2007 », l'association Consommation, Logement et Cadre de vie demande une revalorisation « d'au moins 10 % » afin de « rattraper les 10 % de perte de pouvoir d'achat » enregistrés, selon elle, depuis cinq ans. En 2006, l'indice général des loyers a progressé de 3,7 %, sans revalorisation des aides au logement.

Social

**Une centaine de salariés des Textiles Well** du Vigan (Gard) ont manifesté hier à Nîmes devant une agence de la Banque populaire sur laquelle ils ont peint des slogans hostiles à Natexis Industries, actionnaire de l'entreprise et filiale de la banque. 300 emplois sur les 438 actuels sont menacés par une décision de la direction de délocaliser la production en Asie.

Commerce

**L'association de consommateurs Indecosa-CGT** et la CFE-CGC du commerce dénoncent l'ouverture de certains magasins les dimanche 24 et 31 décembre, rejetant une « vision consumériste » de la société et craignant la disparition des petits commerçants.

Intermittents

**Les intermittents sont appelés à participer aujourd'hui** à une journée d'action pour protester contre le nouveau texte qui doit régir leur assurance chômage, avec des grèves dans les salles de spectacles à travers la France et une manifestation à Paris, à l'initiative de la CGT Spectacle.

Vous possédez un appartement vacant à Paris ?

Louez le en toute sérénité avec l'aide de la Ville de Paris

0 800 2002 75\*

\*appel gratuit depuis un poste fixe

Subventions aux travaux \* Avantages fiscaux \* Garanties locatives renforcées

MAIRIE DE PARIS

www.louezgagnant.com

0 892 683 675

LA LIGNE TURF DU PARISIEN

LA DERNIERE MINUTE & LES PRONOSTICS des journalistes du Parisien

pour les résultats des courses de courses de chevaux

LE TURF

le Parisien